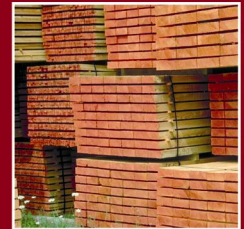
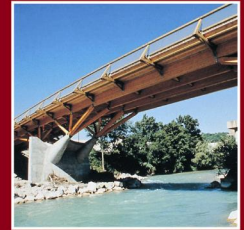
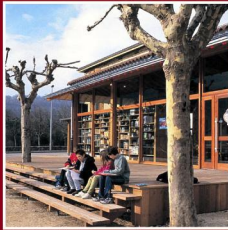


PLAN 2009-2013



Sommaire

Introduction	3
1. LES FONDEMENTS	4
les enjeux de la filière	5
les champs ouverts	6
la démarche	7
les principes	8
l'architecture	9
2. LES ACTIONS	10
Axe 1. De la mise en œuvre à la seconde transformation	11
Axe 2. De la seconde à la première transformation	15
Axe 3. De la première transformation à la ressource forestière	19
Axe 4. De la demande bois énergie à la ressource forestière	23
Axe 5. Promotion du bois, des métiers, de la formation et de la filière Renforcement de l'emploi et des compétences	26
Axe 6. Observation, veille et stratégie	30

Introduction

Tout en achevant la dernière tranche de son premier Plan pluriannuel 2005-2007, FIBRA, Fédération forêt-bois Rhône-Alpes, s'est engagée dans la préparation et la définition de son Plan pluriannuel 2009-2013.

Sur la base du Projet stratégique adopté en 2003 et des réflexions complémentaires apportées lors des deux Comités stratégiques de juillet 2006 et février 2007, ce deuxième Plan pluriannuel entend faire franchir à la filière bois régionale un seuil significatif de développement durable, en prenant tout particulièrement en compte les enjeux de qualification et de compétitivité qu'elle porte aujourd'hui.

La préparation du Plan 2009-2013 de FIBRA a reposé sur un double dispositif d'animation et de production :

- la mobilisation de Groupes de travail thématiques, rassemblant chefs d'entreprise et professionnels, opérateurs, acteurs et partenaires de la filière. Entre fin mars et fin mai 2007, six Groupes se sont réunis chacun à deux reprises, pour définir les lignes directrices du futur programme puis décliner ces lignes en grands chantiers. Une centaine d'acteurs ont ainsi contribué à la préparation du Plan – représentant environ 300 heures de débat et de construction participative.

- l'organisation des Assises régionales de la filière forêt-bois le 22 mai 2008. Ces assises, tenues sur l'impulsion de la Région Rhône-Alpes, ont débouché sur la formalisation d'un document de synthèse du Plan, affichant les objectifs primordiaux et les modalités et moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le présent document développe la synthèse validée lors des Assises de mai 2008 et constitue la feuille de route de l'action de FIBRA pour les années 2009-2013. Il est organisé en deux parties :

- 1. Les fondements du Plan :** énoncé du cadre, des bases et des principes qui régissent l'architecture générale, les orientations et les chantiers envisagés.
- 2. Les actions du Plan :** pour chaque axe, rappel des éléments de contexte et des enjeux, énoncé des objectifs et priorités, puis déclinaison en orientations opérationnelles et en actions et identification des partenaires qui seront associés à la mise en œuvre.

1

LES FONDEMENTS

Le programme 2009-2013 de FIBRA repose sur cinq fondements :

- l'identification des grands enjeux de la filière
- la diversité des champs ouverts pour l'action
- le partage d'une démarche commune
- l'adhésion à cinq principes de mise en œuvre
- la construction d'une architecture dynamique.

les enjeux de la filière

Les enjeux de développement de la filière bois en Rhône-Alpes tels que partagés par les professionnels, acteurs et partenaires réunis au sein de FIBRA s'organisent, sur chacune des trois sous-filières « bois d'œuvre », « bois énergie » et « bois d'industrie », en deux grands ensembles :

- **les enjeux de qualification**, qui renvoient directement à la question de la ressource humaine et donc de l'**emploi** dans les entreprises. Ces enjeux s'appliquent tant à la ressource qu'aux produits transformés et à leur mise en œuvre. Ils portent sur la professionnalisation des compétences et le renforcement des savoir-faire.
- **les enjeux de compétitivité**, qui se rapportent au positionnement, à l'affirmation de la filière et du matériau bois par rapport à ses concurrents. Ces enjeux, qui s'inscrivent dans le **développement durable** et renvoient aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, portent sur la capacité « quantitative » des entreprises à satisfaire une demande soutenue et croissante, sur leur compétitivité – notamment par l'effort d'innovation – ainsi que sur la promotion du matériau et de la filière.

Dans son Programme 2009-2013, FIBRA entend organiser son action à partir de ce double ensemble d'enjeux, en tenant compte bien sûr de la préséance de la filière bois d'œuvre : le bois d'œuvre constitue, en Rhône-Alpes, l'objectif de valorisation optimale de la ressource, il anime un secteur économique fort et il constitue par ailleurs le cœur de métier de FIBRA.

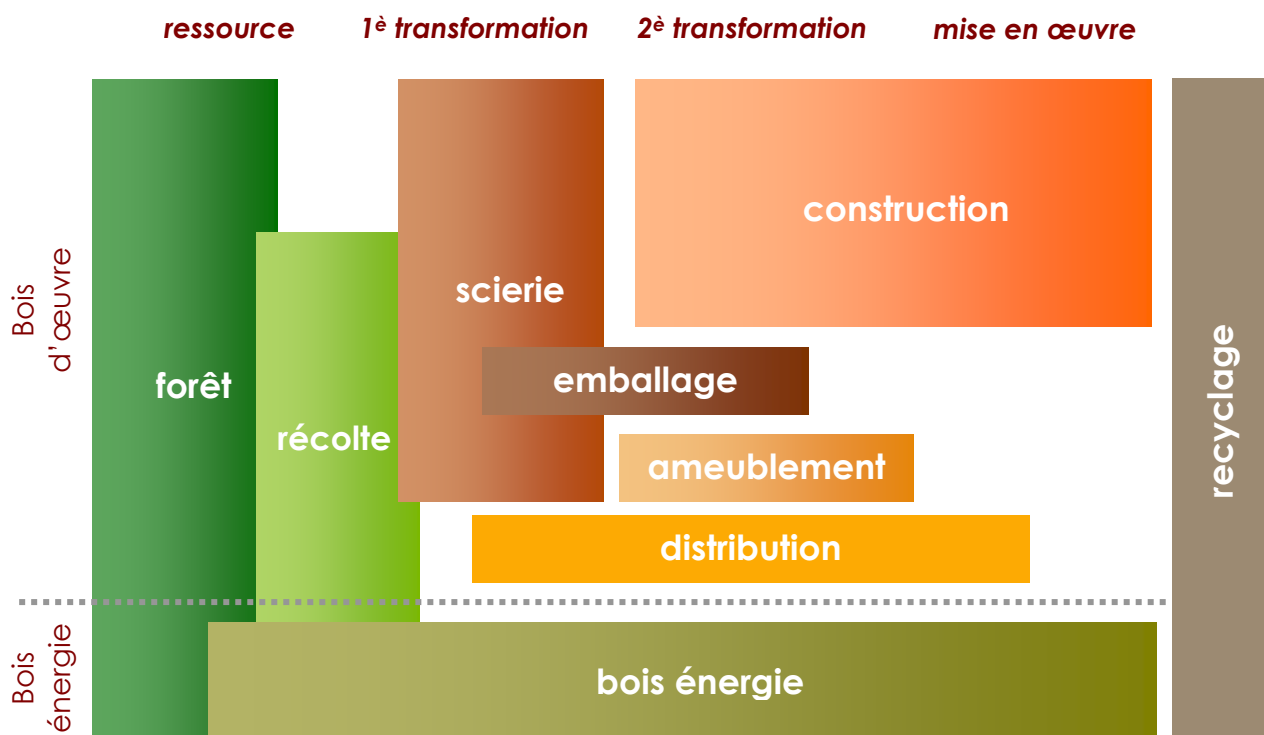


■ les champs ouverts

Le croisement entre les enjeux de la filière bois rhônalpine, son profil, d'une part, et le savoir-faire et le positionnement stratégique de FIBRA, d'autre part, débouche sur la représentation ci-dessous des champs sur lesquels l'action de l'interprofession régionale entend porter pour la période 2009-2013.

Ce schéma ne représente pas la filière régionale mais les segments de la filière sur lesquels l'**action de FIBRA** est attendue et/ou jugée pertinente et souhaitable. Il appelle les commentaires suivants :

- la représentation ne mentionne pas explicitement la **filière bois d'industrie**, très peu représentée à l'aval en Rhône-Alpes et dont les enjeux industriels relèvent peu de l'action associative. En revanche, l'action de FIBRA sur le champ de la forêt intégrera l'ensemble des produits de la ressource, y compris le **bois de trituration**.
- la place réservée à la **filière bois d'œuvre** par rapport à la **filière bois énergie** se veut proportionnelle à l'importance qu'elle revêt en Rhône-Alpes, aux enjeux qu'elle porte pour la valorisation de la ressource forestière, au savoir-faire de FIBRA dans ce domaine et aux attentes exprimées vis-à-vis de l'association par les professionnels et partenaires.
- certaines applications ou **secteurs d'activité**, qui avaient pu sembler laissés au deuxième rang des priorités dans le Programme 2005-2007, sont formellement représentés afin de mieux marquer leur place et leur rôle dans la filière régionale : **emballage, ameublement, distribution**.
- adossée au développement durable, l'action interprofessionnelle entend aussi se préoccuper du recyclage des produits sur l'ensemble de la filière et de ses applications.



la démarche

La définition et la mise en œuvre du programme 2009-2013 de FIBRA s'inscrivent dans la ligne directrice du **Projet stratégique** tel que défini en 2003, à savoir :

**« Consolider le positionnement économique de la filière
pour développer la mise en marché de l'ensemble des bois rhônalpins disponibles
en les affirmant par rapport aux autres matériaux
dans un triple souci économique, territorial et environnemental ».**

Partagée par les membres et partenaires de l'association, cette ligne directrice souscrit, sur les années qui viennent, à trois préoccupations majeures du développement :

- **l'entrée par le marché**

Dans ce cadre général, l'entrée par le marché pour chaque niveau de la filière doit permettre de mieux coller à la **demande** (« répondre aux besoins des marchés, à chaque niveau »), dont la dynamique est de plus en plus affirmée et les évolutions de plus en plus sensibles.

- **le développement durable et le Grenelle de l'environnement**

L'action de filière forêt-bois s'inscrit d'abord et fondamentalement dans les enjeux et les objectifs du **développement durable** : performance économique, équité et épanouissement social, préservation environnementale. Ceux-ci s'appliquent tant à la gestion de la ressource forestière – et ce dans ses différentes fonctions – qu'à la transformation et à la mise en œuvre du matériau bois, dans ses diverses applications.

A travers les dispositions du Grenelle de l'Environnement et du projet de loi qui le matérialise, c'est l'ensemble de la filière qui est concrètement invitée à apporter des réponses sur les champs de la lutte contre le changement climatique (bâtiment basse consommation, rénovation et diversification énergétique), la biodiversité (gestion forestière durable) et la prévention des risques pour l'environnement et la santé (réduction des déchets, recyclage...).

- **l'enjeu du développement de l'emploi et des compétences**

La préoccupation du développement de l'**emploi** dans la filière, associé au renforcement des **compétences**, amène à :

- faire de la **formation** un objectif et une orientation d'action en soi (Axe 5, orientation 1 et 2) ainsi qu'une trame récurrente du Plan, en liaison étroite avec le **PRDF** (Programme régional de développement des formations) ;
- s'inscrire en complémentarité des **organisations professionnelles** (les aider à monter des programmes de formation) ;
- travailler avec la **Région** à l'inscription pleine et entière de la filière dans le PRDF (Programme régional de développement des formations).

les principes

La construction et la mise en œuvre du Programme 2009-2013 entendent par ailleurs respecter un certain nombre d'exigences qui traduisent les soucis de performance, d'efficacité, mais aussi d'équilibre et de mutualisation de l'action. Ces exigences sont les suivantes :

- **l'animation des maillons à travers leurs relations réciproques**

Comprise comme une application directe de la stratégie d'**entrée par le marché**, la relation client – fournisseur (ou utilisateur – producteur) sera placée en exergue de chaque axe opérationnel. Cette préoccupation de performance et d'efficacité se traduira par une implication encore plus formelle dans les **relations entre maillons connexes** de la filière (seconde – première transformation, première transformation – ressource forestière, etc.).

- **l'appui aux dynamiques collectives amont-aval**

La volonté de mutualisation se traduira dans l'appui aux démarches collectives (incitation et accompagnement), qu'il s'agisse d'initiatives collectives d'**entreprises** ou de projets **territoriaux** ou locaux, inscrits dans un **schéma de filière** (aval-amont / amont-aval).

- **l'articulation territoriale**

Dans son Programme 2009-2013, FIBRA entend aussi développer la **mutualisation** à travers l'approche territoriale. L'objectif partagé est de favoriser l'**articulation**, dans un souci de cohérence et de bonne **gouvernance**, aux différents niveaux :

- accompagner, échanger, mutualiser avec les territoires de projet et les autres acteurs via les interprofessions départementales, sur la base de la connaissance mutuelle,
- veiller à la mise en cohérence entre le Plan de FIBRA et les Plans des Interprofessions départementales et renforcer ainsi le réseau territorial FIBRA,
- travailler à la coordination de l'action territoriale, notamment avec la Région Rhône-Alpes.

- **la sélection**

Sur un plan plus fonctionnel, le Programme 2009-2013 souscrit, comme le programme en cours d'achèvement, au principe de **hiérarchisation**, de priorité et donc de sélectivité. Face à la multiplicité des enjeux, à la diversité des besoins, à la pluralité territoriale aussi, les **moyens** que FIBRA peut raisonnablement réunir (moyens humains et financiers mais aussi mobilisation des partenaires) ne sauraient couvrir, sur la durée d'un programme de trois ans, l'ensemble des champs. Il convient donc de définir des **priorités** dans l'action et de les respecter durablement.

- **le partage des tâches**

Le respect de ce principe de hiérarchisation, d'arbitrage, s'appuiera sur le **partenariat** et la **coopération**, qui font pleinement partie de la culture de FIBRA. Avec les membres de son réseau (les interprofessions départementales) comme avec les organisations professionnelles et ses autres partenaires, l'association développe et développera son action selon la pratique du partage, de la **délégation**, du conventionnement.

■ l'architecture

Sur la base des enjeux identifiés, des champs ouverts, des fondements stratégiques et des principes énoncés ci-dessus, FIBRA entend organiser son action 2009-2013 en six axes :

axe 1. De la mise en œuvre à la seconde transformation

appui à la consolidation de l'offre et à la qualification

axe 2. De la seconde à la première transformation

appui à la compétitivité et à la qualification

axe 3. De la première transformation à la forêt

appui à la gestion durable des forêts, à la compétitivité, à la qualification et à la mobilisation des bois

axe 4. De la demande bois énergie à la ressource forestière

appui à la structuration, à la mobilisation et à la qualification

axe 5. Promotion du bois, des métiers, de la formation et de la filière Renforcement de l'emploi et des compétences

sensibilisation et communication auprès des publics cibles

axe 6. Observation, veille et stratégie

- . les axes 1 à 3 se rapportent à la filière bois d'œuvre, pôle majeur de l'action de FIBRA et cœur de métier de l'association,
- . l'axe 4 aborde la filière bois énergie, traitée à part pour tenir compte de sa spécificité et de son caractère transversal,
- . les axes 5 et 6, transversaux, concernent respectivement la formation et la promotion, puis la fonction d'observation et de stratégie.

L'organisation, le contenu et le libellé de cette architecture affichent de manière formelle :

- **l'entrée par le marché** : sur la filière bois d'œuvre comme sur la filière bois énergie, le libellé de l'action envisagée fait écho au souci de répondre mieux à la demande, à travers les notions de consolidation de l'offre, de structuration, de qualification, de compétitivité, de gestion durable aussi. En écho à cette préoccupation, la filière est d'ailleurs systématiquement abordée de l'aval vers l'amont.
- **l'animation des maillons à travers leurs relations réciproques**, c'est-à-dire les « inter-maillons » : les trois axes de la filière bois d'œuvre (mais aussi, de façon moins affichée, l'axe bois énergie) sont construits sur des tandems que l'action envisagée vise à consolider.
- **la volonté d'efficience**, qui a incité à rentrer dans le programme directement par des axes opérationnels (axes 1 à 4) – bien que, dans la logique des choses, on commence par « observer » et caler sa stratégie (axe 6) avant de dérouler l'action.

2

LES ACTIONS

AXE 1. De la mise en œuvre à la seconde transformation

Éléments de contexte et enjeux

- la capacité des entreprises à répondre à une demande bois-construction soutenue, croissante, et dont une partie reste non satisfaite, ou satisfaite dans des conditions contestables par des intervenants peu qualifiés.
- le besoin constant d'amélioration du niveau de compétences des professionnels, y compris par un effort d'anticipation sur les évolutions en cours et sur les techniques, solutions et produits de demain – et ce dans les différentes utilisations du matériau : construction, ameublement, autres applications.
- les conditions réglementaires de mise en œuvre du bois et la subsistance de blocages réglementaires, qui pénalise l'utilisation ou la mise en œuvre du matériau et qui nécessite une action coordonnée auprès des organismes techniques nationaux en faveur de l'évolution de la réglementation.

Ligne directrice, objectifs et priorités

Renforcer l'offre de la seconde transformation, y compris entreprises de pose, en impliquant l'ensemble des maillons concernés.

Les objectifs assignés à l'action 2009-2013 sont les suivants :

- faire passer de 10 à 12,5 % la part du bois dans la construction,
- accroître les parts de marché de la maison bois de 5 à 7 %,
- développer des solutions bois pour le Bâtiment Basse Consommation.

Pour atteindre ces objectifs, et indépendamment de la formation proprement dite, abordée comme une démarche transversale à l'ensemble du Plan (cf. Axe 5), l'action inscrite à l'Axe 1 retient les priorités suivantes :

- la mise à disposition de composants normés et certifiés
- le développement de la démarche d'innovation dans les entreprises.

Orientations

L'Axe 1 est décliné en quatre orientations :

- 1.1. Consolidation de l'offre de produits et de solutions bois
- 1.2. Amélioration de la compétitivité par l'innovation
- 1.3. Accompagnement et organisation des acteurs de la construction.
- 1.4. Affirmation du matériau

Orientation 1.1. Consolidation de l'offre de produits et de solutions bois

- *action 1.1.1. Appropriation de l'exigence « industrielle »*

Incitation à l'acquisition d'une culture « industrielle » dans les entreprises et à la mise en œuvre de méthodes de production et de pose d'exigence industrielle.

- *action 1.1.2. Elaboration de catalogues de produits et savoir-faire régionaux*

Elaboration de catalogues permettant de mieux concurrencer les autres matériaux :

- par famille de savoir-faire (quels sont les savoir-faire à mobiliser dans tel projet ?)
- par famille de produits (quels sont les produits qui répondent à telle demande ?)
- par disponibilité régionale (où peut-on trouver les produits en région ?).

Orientation 1.2. Amélioration de la compétitivité par l'innovation vers le BBC notamment

- *action 1.2.1. Appropriation de l'innovation par les entreprises*

Incitation à la démarche d'innovation des entreprises de seconde transformation et des professionnels de l'acte de construire, par :

- l'appui à la mutualisation inter-entreprise des démarches d'innovation,
- l'organisation d'un Pôle de compétences, notamment pour les PME.

- *action 1.2.2. Appui aux projets et aux dossiers*

Accompagnement à la mise en œuvre de projets d'innovation, à travers :

- le développement d'une démarche d'analyse du coût des procédures d'innovation (coût direct et coût global),
- l'appui au montage des dossiers et aux demandes d'aide.

Orientation 1.3. Accompagnement et organisation des acteurs de la construction

- *action 1.3.1. Appui à la mise en œuvre de projets bois*

Encouragement aux projets constructifs bois par un dispositif d'ingénierie incluant :

- un appui à l'amont aux projets sous forme de journées de consultance CNDB,
- une aide à l'ingénierie pour la mobilisation de compétences techniques,
- un appui à l'information et à la formation des architectes consultants des CAUE ou d'autres organismes.

- *action 1.3.2. Connaissance et maîtrise des freins au développement de l'offre*

Action volontaire auprès des entreprises, visant à dépasser les freins au développement de leur capacité de réponse, notamment par :

- accompagnement aux CCMI (Contrats construction maison individuelle),
- encouragement à la coopération inter-entreprise.

Orientation 1.4. Affirmation du matériau

- *action 1.4.1. Affirmation du matériau au plan réglementaire*

Action de lobbying auprès des centres techniques nationaux : contribution, à travers IRB (Interprofessions régionales bois), à l'évolution d'un contexte actuellement pénalisant pour le matériau bois, en participant en première ligne à une action de pression auprès des centres techniques concernés, à travers :

- l'accompagnement interprofessionnel à l'élaboration des textes réglementaires,
- la constitution d'un Pôle d'experts rhônalpins.

- *action 1.4.2. Affirmation de la performance énergétique du matériau*

Incitation à la rédaction des fiches ACV (Analyse des cycles de vie) des produits bois, mettant en évidence les points forts du matériau sur le plan du bilan carbone.

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action et outre le Réseau FIBRA (interprofessions départementales de Rhône-Alpes) et les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 1 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

- *partenaires institutionnels*

Région Rhône-Alpes – DEFC (Direction de l'emploi et de la formation continue)
Région Rhône-Alpes – DERTT (Direction économie, tourisme, recherche et technologies)
DRIRE

- *partenaires professionnels*

CAPEB Rhône-Alpes (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment)
FFB - Fédération régionale du bâtiment
IBC (Association des Ingénieurs Bois Construction)
Le Commerce du bois (professionnels référents de Rhône-Alpes)
Ordre Régional des Architectes
UNIFA (Union nationale des industries françaises de l'ameublement)
UNTEC (Union nationale des économistes de la construction)
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Chambre Régionale des Métiers
Destination Bois (Association de constructeurs de maison bois)

- *partenaires techniques*

CNDB (Comité national pour le développement du bois) - Délégation régionale Rhône-Alpes
IRB (Interprofessions régionales bois)
Union Régionale des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)
CERIBOIS (Centre régional des industries du bois)
OSEO-ANVAR Rhône-Alpes

INSA (Institut national des sciences appliquées)
FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement)

- *partenaires territoriaux*

Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.

AXE 2. De la seconde à la première transformation

Éléments de contexte et enjeux

- les exigences du marché portant sur la qualification et la normalisation des produits (séchage, classement structure...) et, face à elles, les difficultés culturelles, techniques et économiques des scieries face au développement des outils nécessaires à la mise en œuvre de ces « nouvelles » normes.
- l'adaptation des bois locaux aux besoins de la seconde transformation et la difficulté des entreprises de transformation et de distribution à trouver dans les produits régionaux les composants qualifiés dont elles ont besoin.
- le développement d'une offre industrielle de sciages issus des forêts rhônalpines, à travers la valorisation des débits et le développement de produits, composants et procédés permettant de mettre en œuvre des bois régionaux en lieu et place de bois d'importation.
- la structuration de l'activité de scierie en Rhône-Alpes, activité dans laquelle subsiste un nombre élevé de petites unités ne pouvant répondre par elles-mêmes à des marchés quantitativement importants et ne disposant pas de stratégie commerciale affirmée.

Ligne directrice, objectifs et priorités

Qualification et mutualisation de l'offre de la première transformation en lien avec la seconde transformation et la distribution et avec la ressource forestière locale.

Les objectifs assignés à l'action 2009-2013 sont les suivants :

- augmenter le volume des bois régionaux auprès de la seconde transformation à + 200 000 m³ sciages/an,
- accroître le volume de bois secs de 50 000 m³ à 200 000 m³ de sciages/an,
- développer le classement structure,
- développer une offre de bois reconstitué à partir de bois de Rhône-Alpes,
- accroître la certification PEFC* de chaînes de contrôle en deuxième transformation et parvenir au terme du Plan à 100 entreprises certifiées.

Pour atteindre ces objectifs, et indépendamment de la formation proprement dite, abordée comme une démarche transversale à l'ensemble du Plan (cf. Axe 5), l'action inscrite à l'Axe 2 retient les priorités suivantes :

- la qualification de l'offre de sciages,
- l'adaptation de la première transformation et de ses produits au marché et aux attentes d'évolution des produits.

Dans ce cadre, le renforcement des stratégies commerciales en scierie (Orientation 2.4) accompagnera la poursuite des travaux sur la qualification des produits.

Orientations

L'Axe 2 est décliné en quatre orientations :

- 2.1. Qualification de l'offre de sciages
- 2.2. Approche prospective du marché
- 2.3. Structuration de l'offre de sciages
- 2.4. Renforcement des stratégies commerciales en scierie.

Orientation 2.1. Qualification de l'offre de la première transformation

- *action 2.1.1. Aide aux investissements de séchage*

Appui financier aux projets d'investissement de séchage, sur la base d'un besoin d'investissement global évalué à 24 M€ en cinq ans.

- *action 2.1.2. Accompagnement au séchage*

Accompagnement des entreprises à la démarche de séchage, à travers le déploiement d'une action interprofessionnelle d'appui au montage de projets d'unités de séchage (projets collectifs et projets individuels).

- *action 2.1.3. Appui au classement structure et au marquage CE*

Prolongement du dispositif en faveur du classement structure, comportant :

- l'achèvement de l'action de sensibilisation (initiée sur le Plan 2005-2007),
- la mise en œuvre d'outils de formation et d'appui en conseil,
- l'aide aux investissements pour le classement, à travers la poursuite du Plan Scieries
- l'accompagnement et le suivi des entreprises engagées.

- *action 2.1.4. Information des professionnels*

Développement de l'information des professionnels de première transformation en matière de qualification des sciages, à travers la mobilisation du Réseau FIBRA.

- *action 2.1.5. Mise en place des chaînes de contrôle*

Poursuite du développement de la certification de gestion durable par l'incitation à la mise en place des chaînes de contrôle en seconde transformation.

Orientation 2.2. Approche prospective du marché

- *action 2.2.1. Etude du marché et des attentes*

Réalisation d'une étude à caractère stratégique et prospectif sur le marché et les attentes d'évolution des produits bois formulées par les maillons de la distribution et de la seconde transformation.

- *action 2.2.2. Accompagnement aux évolutions technologiques*

Sur la base des résultats de l'étude de l'évolution du marché et des attentes, accompagnement des professionnels aux évolutions souhaitables, à partir des réflexions, travaux et débats d'un Groupe Produits associant des entreprises des deux maillons. Travailler notamment au développement de produits bois reconstitués.

Orientation 2.3. Structuration de l'offre de sciages

- *action 2.3.1. Appui à la massification de l'offre*

Appui aux projets collectifs de rapprochement et de partage de moyens de production, développés au niveau territorial (départemental / local), ouvrant à une amélioration du positionnement des sciages issus des forêts rhônalpines, par massification et structuration de l'offre, sur des marchés appelant aujourd'hui des volumes plus importants.

Orientation 2.4. Renforcement des stratégies commerciales en scierie

- *action 2.4.1. Appui au développement de pratiques marketing*

Accompagnement au renforcement des pratiques marketing :

- en prenant appui sur les initiatives qui ont pu être développées par telle ou telle interprofession départementale,
- en s'assurant de la cohérence régionale des démarches locales de marque qui peuvent être engagées,
- en veillant à ce que ces marques collectives ne fassent pas écran à la nécessaire qualification des produits.

- *action 2.4.2. Déclinaison de PFB Massif Central*

Déclinaison, en région, des chantiers inscrits au programme de PFBMAC (Pôle Forêt Bois Massif Central), et notamment la participation au Carrefour International du Bois organisé tous les deux ans à Nantes (2010 et 2012).

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action, et outre le Réseau FIBRA (interprofessions départementales de Rhône-Alpes) et les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 2 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

- *partenaires institutionnels*

Région Rhône-Alpes – DEFC (Direction de l'emploi et de la formation continue)
SERFOB (Service régional de la forêt et du bois)
DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

- *partenaires professionnels*

Syndicat des exploitants forestiers et scieurs de Rhône-Alpes
CAPEB Rhône-Alpes (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment)
FFB - Fédération française du bâtiment Rhône-Alpes
IBC (Association des Ingénieurs Bois Construction)
Le Commerce du bois (professionnels référents de Rhône-Alpes)
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Chambre Régionale des Métiers

- *partenaires techniques*

CERIBOIS - Centre de ressources des industries du bois
INSA – Institut national des sciences appliquées
FCBA (Institut technologique : Forêt Cellulose Bois construction Ameublement)

- *partenaires territoriaux*

Pôle Forêt Bois Massif Central
Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.

AXE 3. De la première transformation à la ressource forestière

Éléments de contexte et enjeux

- la mobilisation des bois, dont dépend la pérennité de la forêt et qui se heurte à des freins tenant à la structure morcelée de la propriété, à l'insuffisance des infrastructures de desserte, à la pluralité des motivations dans la gestion et à la connaissance incomplète de la ressource.
- la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt rhônalpine : multifonctionnalité économique, sociale et environnementale, rôle dans la lutte contre l'effet de serre et dans la préservation des grands équilibres.
- la certification et la préservation de la biodiversité de la forêt régionale et la mise en œuvre de modalités d'exploitation respectueuses des critères du développement durable (pérennité et protection de la ressource, équilibre dynamique des peuplements...).
- l'amélioration de la sylviculture et de la qualité des bois et les exigences du renforcement de l'offre de produits qualifiés qui incitent à passer d'un commerce d'arbres à un commerce de produits susceptibles de répondre aux spécifications du marché.

Ligne directrice et objectifs

Valorisation, qualification et mobilisation de la ressource, développement de la gestion durable.

Les objectifs assignés à l'action 2009-2013 sont les suivants :

- porter la mobilisation des bois de 2,2 à 2,7 millions m³ par an, c'est-à-dire mobiliser 500 000 m³ de bois ronds supplémentaires dont 300 000 m³ de bois d'œuvre,
- développer la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour atteindre 500 000 ha de surfaces certifiées au terme du Plan,
- renouveler et améliorer les forêts, anticiper les impacts du changement climatique et rendre les peuplements plus résistants.

Orientations

L'Axe 3 est décliné en cinq orientations :

- 3.1. Renforcement de la desserte
- 3.2. Amélioration de l'exploitation de la ressource
- 3.3. Consolidation de l'offre forestière
- 3.4. Développement de la gestion durable.
- 3.5. Appui au développement des initiatives territoriales

Orientation 3.1. Renforcement de la desserte

- *action 3.1.1. Développement des infrastructures*

Renforcement de la desserte forestière par la réalisation cumulée de 800 km de routes et pistes supplémentaires ainsi que de plateformes.

Orientation 3.2. Amélioration de l'exploitation de la ressource

- *action 3.2.1. Consolidation de l'activité du travail en forêt*

Renforcement du tissu d'entrepreneurs de travaux forestiers, par :

- l'accroissement du nombre de bûcherons-débardeurs et de transporteurs, à raison de 150 personnes par an à former et à installer ou recruter,
- l'accompagnement au démarrage d'activité pour les nouveaux entrepreneurs, par le développement d'un système de couveuses d'entreprises,
- l'incitation aux regroupements d'entreprises, notamment à des fins d'amélioration de l'équilibre et de la rentabilité économique.
- développement du recours au conseil, visant à encadrer davantage les choix des entrepreneurs de travaux forestiers dans les domaines techniques, économiques et juridiques...

- *action 3.2.2. Amélioration de la récolte*

Appui à la performance de l'activité du travail en forêt, en intégrant les critères du développement durable :

- augmentation de la mécanisation de la récolte (de 400 000 à 700 000 m³ par an),
- développement de l'exploitation par câble (de 40 000 à 100 000 m³ par an),
- mise en œuvre d'un Charte régionale des bonnes pratiques de l'exploitation forestière.

Orientation 3.3. Consolidation de l'offre forestière

- *action 3.3.1. Amélioration foncière*

Incitation au regroupement foncier, sur la base d'actions de type « aménagement foncier », à hauteur de 10 000 ha / an sur la durée du Plan.

- *action 3.3.2. Regroupement de l'offre*

Structuration de la forêt privée en vue d'un regroupement de l'offre de mise en marché, à travers notamment la création d'associations syndicales de regroupement (objectifs : 8 associations nouvelles par an sur la durée du Plan).

- **action 3.3.3. Poursuite de la modernisation des modes de mise en marché**

Prolongement de l'action initiée sur le Plan 2005-2007 en faveur de l'adaptation de la commercialisation des bois aux attentes de l'aval grâce à l'évolution des modes de vente, en forêt privée comme en forêt publique, avec la possibilité d'offres conjointes.

Orientation 3.4. Développement de la gestion durable

- **action 3.4.1. Amélioration des forêts**

Poursuite de l'action d'incitation aux travaux d'amélioration sylvicole ayant entre autres pour objectifs :

- la production de bois d'œuvre de qualité,
- la reconstitution des forêts sinistrées et la protection de la forêt,
- la pérennité de la fonction de protection,
- la multifonctionnalité de la ressource.

- **action 3.4.2. Développement des plans de gestion durable et de la certification**

Amplification de l'action de sensibilisation et d'incitation à la gestion durable et augmentation corrélative du nombre de documents de gestion durable : l'objectif affiché est de mettre en œuvre 150 Plans de gestion volontaire par an.

Poursuite de l'incitation à la certification de gestion durable des forêts.

- **action 3.4.3. Connaissance de la ressource**

Développement d'outils de connaissance de la ressource.

Orientation 3.5. Appui au développement des initiatives territoriales

- **action 3.5.1. Diffusion des initiatives et transferts d'expérience**

Appui aux démarches locales, par la diffusion des initiatives novatrices ou des expériences réussies et par la mutualisation et le transfert d'expériences, permettant de valoriser les acquis des démarches développées et d'en diffuser les enseignements.

Exemples : regroupements de propriétaires sur la desserte, pôles d'excellence et plus généralement consolidation de l'offre.

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action, et outre le Réseau FIBRA (interprofessions départementales de Rhône-Alpes) et les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 3 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

- *partenaires institutionnels*

SERFOB (Service régional de la forêt et du bois)

PEFC Rhône-Alpes (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

- *partenaires professionnels*

CRPF Rhône-Alpes (Centre régional de la propriété forestière)

Forestiers privés de Rhône-Alpes

ONF (Office national des forêts) - Direction territoriale Rhône-Alpes

Association des experts forestiers de Rhône-Alpes

Syndicat des exploitants forestiers et scieurs de Rhône -Alpes

Union régionale des associations de communes forestières Rhône-Alpes

Coforet (coopérative forestière)

Lycée agricole de Poisy

- *partenaires techniques*

CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement)

FCBA (Institut technologique : Forêt Cellulose Bois construction Ameublement)

IFN (Inventaire forestier national)

Pôle de compétitivité TENERDIS

- *partenaires territoriaux*

Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.

AXE 4. De la demande bois énergie à la ressource forestière

Eléments de contexte et enjeux

- la sécurisation des approvisionnements, sur laquelle repose le développement de la filière bois énergie et qui implique d'accroître la mobilisation de la récolte, pour répondre mieux et de manière pérenne à la demande du marché et notamment aux projets gros consommateurs.
- la maturation d'une filière encore jeune, qui souffre d'insuffisance d'organisation et de professionnalisation et qui doit s'affirmer par un effort de structuration, de compétitivité, de caractérisation et de qualification de l'offre de produits – sans occulter les préoccupations de revalorisation des combustibles bois.
- la valorisation et la mobilisation de la ressource forestière, qui imposent, à l'échelle des territoires, de travailler à la consolidation de la filière bois énergie en lien étroit avec les autres filières (bois d'œuvre et bois d'industrie), dans une logique d'intégration.

Ligne directrice, objectifs et priorités

Appui à la structuration de la filière bois énergie en lien avec les autres filières, dans une logique d'intégration à l'échelle des territoires.

Les objectifs assignés à l'action 2009-2013 sont les suivants :

- porter le volume commercialisé de combustibles de plaquettes forestières de 30 000 t/an à 130 000 t/an,
- développer la qualification des combustibles à hauteur de 50 % des volumes vendus en 2013 (action de qualification, de certification et de normalisation),
- développer les circuits courts.

Pour atteindre ces objectifs, et indépendamment de la formation, abordée comme une démarche transversale à l'ensemble du Plan (cf. Axe 5), l'action de l'Axe 4 retient trois priorités :

- l'animation et la stratégie de filière,
- la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et acteurs institutionnels,
- l'appui à la recherche-développement sur les combustibles, les filières, les process.

Orientations

L'Axe 4 est décliné en trois orientations :

- 4.1. Animation, médiation, mise en cohérence et stratégie
- 4.2. Sensibilisation et lobbying
- 4.3. Anticipation et recherche-développement.

Orientation 4.1. Animation, médiation, mise en cohérence et stratégie

- *action 4.1.1. Appui à la mobilisation des matières premières*

Animation en faveur de la mobilisation des matières premières, dans le cadre des dynamiques territoriales.
- *action 4.1.2. Appui à la structuration de la filière*

Appui à l'organisation, à la compétitivité et à la performance de la filière, par :

 - le renforcement des infrastructures et de la logistique, y compris le maillage territorial des places de dépôt et plateformes,
 - l'incitation des professionnels à mutualiser leurs productions,
 - l'exploration de démarches d'équilibrage de rémunération entre les différents maillons de la filière.
- *action 4.1.3. Appui à la caractérisation et à la qualification des produits*

Appui aux professionnels en vue d'une caractérisation plus formelle et d'une qualification plus rigoureuse des combustibles. Poursuivre la promotion de la démarche de certification « Chaleur Bois Qualité + ».

Orientation 4.2. Sensibilisation et lobbying

- *action 4.2.1. Sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage*

Information des Maîtres d'ouvrage porteurs de projet (collectivités, industriels), sur les approvisionnements en combustibles et incitation à la prise en compte, dans les cahiers des charges, d'une part d'approvisionnement en plaquettes forestières.
- *action 4.2.2. Sensibilisation institutionnelle*

Contribution à la promotion du bois énergie auprès des acteurs institutionnels, au niveau régional, départemental et communal.

Orientation 4.3. Anticipation et recherche-développement

- *action 4.3.1. Appui aux projets de recherche*

Identification et appui au portage de projets de recherche utiles à la connaissance de la ressource et à l'accroissement de sa mobilisation.
- *action 4.3.2. Appui à l'émergence de nouvelles filières*

Mise en réseau et appui aux opérateurs en faveur du développement de nouvelles filières bois énergie (par exemple filière des taillis à courte rotation).

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action, et outre le Réseau FIBRA (interprofessions départementales de Rhône-Alpes) et les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 4 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

- *partenaires institutionnels*

Région Rhône-Alpes – D2E (Direction de l'environnement et de l'énergie)
ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - Délégation Rhône-Alpes
SERFOB (Service régional de la forêt et du bois)
DRIRE (Direction Régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

- *partenaires professionnels*

CRPF Rhône-Alpes (Centre régional de la propriété forestière)
ONF (Office national des forêts) - Direction territoriale Rhône-Alpes
Forestiers privés de Rhône-Alpes
Syndicat des exploitants forestiers et scieurs de Rhône -Alpes
Union régionale des associations de communes forestières Rhône-Alpes
Coforet (coopérative forestière)

- *partenaires techniques*

CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement)
FCBA (Institut technologique : Forêt Cellulose Bois construction Ameublement)
IFN (Inventaire forestier national)
INSA de Lyon
Pôle de compétitivité TENERDIS
RhôneAlpEnergie Environnement

- *partenaires territoriaux*

Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.

AXE 5. Promotion du bois, des métiers, de la formation et de la filière Renforcement de l'emploi et des compétences

Éléments de contexte et enjeux

- la satisfaction d'une demande croissante qui se heurte, sur l'ensemble des maillons de la filière, aux difficultés d'accroissement ou de renouvellement de la ressource humaine, véritable frein au développement de la capacité de production des entreprises.
- le contexte de concurrence soutenue (des autres matériaux et autres solutions) dans lequel évolue le matériau bois et qui amène à apporter au consommateur des réponses technologiques pleinement maîtrisées et donc à renforcer l'excellence des professionnels.
- la pérennisation de la dynamique du marché du bois dans la durée, qui appelle à consolider et à diffuser plus largement encore auprès des consommateurs l'argumentaire commercial en faveur du bois (bois construction, ameublement, bois énergie...), en valorisant pleinement les critères du développement durable.
- le besoin de poursuivre la promotion des produits et des savoir-faire, afin de renforcer la position des produits bois régionaux et des professionnels qui les créent ou les mettent en œuvre, à travers des outils majeurs et des manifestations de grande portée.
- les attentes exprimées en matière de renforcement de l'image de la filière bois régionale, vis-à-vis de ses acteurs eux-mêmes (image interne, développement de la confiance en soi) comme des opérateurs et utilisateurs externes (image externe d'une filière dynamique, acquise à la double culture du marché et du développement durable).

Ligne directrice, objectif

**Promotion du bois, promotion des métiers et des formations
en lien avec les organisations professionnelles et en relai des actions nationales.
Favoriser l'emploi et améliorer les compétences**

Orientations

L'Axe 5 est décliné en cinq orientations :

- 5.1. Promotion des métiers de la filière
- 5.2. Qualification de la ressource humaine
- 5.3. Sensibilisation des maîtres d'ouvrage et prescripteurs
- 5.4. Promotion des produits et des savoir-faire
- 5.5. Promotion de la filière et de FIBRA en tant que fédération.

Orientation 5.1. Promotion des métiers de la filière

- *action 5.1.1. Sensibilisation des jeunes aux métiers de la filière*

Déroulement d'un programme régional d'information et de sensibilisation aux différents métiers de la filière auprès notamment des collégiens en phase d'orientation professionnelle (élèves de 3^e) ; s'inscrivant dans le cadre de la déclinaison régionale du dispositif national mis en œuvre par le CNDB et IRB, l'action, conduite en partenariat avec les Rectorats d'académie, s'appuiera sur le Réseau FIBRA.

Participation au salon du Mondial des Métiers.

Orientation 5.2. Qualification de la ressource humaine

- *action 5.2.1. Développement des compétences par la formation continue*

Renforcement du partenariat avec les organisations professionnelles de l'ensemble des maillons de la filière (de la mise en œuvre du matériau à la sylviculture), pour contribuer à l'élévation du niveau des formations et développer une vraie culture du matériau.

- *action 5.2.2. Consolidation des formations dans le cadre du PRDF*

Consolidation du dispositif territorial de formation continue permettant de répondre de façon plus réactive aux besoins exprimés par les entreprises (en partenariat avec la DEFC, Direction de l'emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle de la Région Rhône-Alpes).

- *action 5.2.3. Contribution à l'excellence des savoir-faire*

Appui à la qualification des professionnels de la filière par l'apport de matériaux pédagogiques de haut niveau, sous deux formes :

- Forums-formations : continuation du programme des Forums, dédiés à des journées de formation de haute technologie à l'attention des acteurs de la construction.
- publication de documents méthodologiques sur des aspects spécifiques et sensibles de la transformation du bois et de la mise en œuvre du matériau (par exemple Guide simplifié de l'Eurocode 5, Guide pour la mise en œuvre du nouveau DTU 31-2, Rédaction des cahiers d'information des acteurs de la construction).

Orientation 5.3. Sensibilisation des maîtres d'ouvrage et prescripteurs

- *action 5.3.1. Palmarès des réalisations bois Rhône-Alpes*

Organisation des Palmarès, véritable vitrine de l'excellence de la filière, en focalisant notamment sur l'argumentaire thermique / énergétique du matériau et en recherchant un haut niveau de professionnalisation, dans la manifestation comme dans sa communication.

- *action 5.3.2. Participation à l'action territoriale du CNDB*

Soutien à l'action nationale du CNDB qui s'inscrit dans les missions de FIBRA : promotion, information, prospection, formation.

Dans ce cadre, développement des actions de partenariat spécifiques à Rhône-Alpes sur le marché du bois-construction : Parcours Bois, Eurobois, Résidence & Bois, Référentiel des réalisations bois, Forums-formations, Journées techniques, Aide à l'ingénierie.

Orientation 5.4. Promotion des produits et des savoir-faire

- *action 5.4.1. Valorisation et promotion de Parcours Bois*

Développement de l'outil Parcours Bois :

- par l'accueil de nouveaux produits et l'enrichissement du site Internet associé (parcours-bois.com),
- par la mise à disposition de l'exposition à l'ensemble de la filière bois régionale, l'objectif étant d'assurer une rotation optimale et territorialement équitable,
- par le développement de l'articulation et de l'interconnexion entre Parcours Bois et le Référentiel des réalisations bois en Rhône-Alpes.

- *action 5.4.2. Eurobois 2009, 2011 et 2013*

Organisation, avec Sepelcom, le CNDB, et France Forêts, d'Eurobois 2009, 2011 et 2013 (manifestation biennale, Eurobois est aujourd'hui le salon de référence des professionnels pour le bois construction) :

- coordination générale de la préparation du salon,
- communication pré-événementielle,
- organisation, sur le salon, d'un Pôle d'animation intégrant un espace rencontre et des conférences thématiques.

- *action 5.4.3. Résidence & Bois*

Développement du partenariat avec l'association Destination Bois pour la préparation de Résidence & Bois (annuel), salon national de la maison en bois, qui se tient à Lyon chaque année au printemps.

- *action 5.4.4. Salon Européen du Bois*

Appui à l'organisation du Salon européen du Bois de Grenoble (annuel)

Orientation 5.5. Promotion de la filière et de FIBRA en tant que fédération

- *action 5.5.1. Connexion Bois*

Conception, rédaction et diffusion à 6000 exemplaires de Connexion Bois, lettre d'information trimestrielle sur la vie de la filière et les actions de FIBRA et de ses partenaires.

- *action 5.5.2. Site Internet*

Valorisation du site Internet de l'association (www.fibra.net) comme outil interactif d'information et véhicule de l'image de la filière et de FIBRA :

- mise à jour et enrichissement
- animation et gestion des contacts,
- référencement, maintenance et hébergement.

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action, et outre le Réseau FIBRA (interprofessions départementales de Rhône-Alpes) et les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 5 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

- *partenaires institutionnels*

Rectorats d'académie de Lyon et Grenoble
Région Rhône-Alpes – DLY (Direction des lycées)
Région Rhône-Alpes – DEFC (Direction de l'emploi et de la formation continue)
ERAI - Entreprises Rhône-Alpes International (Région Rhône-Alpes)
Préfecture de Région

- *partenaires professionnels*

Fédérations professionnelles de la filière
Ordre Régional des Architectes
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Chambre Régionale des Métiers
Destination Bois (Association de constructeurs de maison bois)

- *partenaires techniques*

CNDB (Comité national pour le développement du bois) - Délégation régionale Rhône-Alpes
IRB (Interprofessions régionales bois)
Union Régionale des CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)
Sepelcom (organisateur de salons)

- *partenaires territoriaux*

Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.

AXE 6. Observation, veille et stratégie

Éléments de contexte et enjeux

- la nécessaire consolidation de la fonction d'observation, vis-à-vis des exigences de compétitivité et de performance de la filière : observation économique sur les évolutions régionales et extérieures, veille et anticipation sur les mutations technologiques en cours et l'avènement de nouvelles solutions ou applications, de nouveaux produits et matériaux.
- les enjeux de l'appropriation de l'action de FIBRA par l'ensemble de ses partenaires, qui implique, au-delà du consensus acquis sur le diagnostic et les enjeux, le partage vivant de la stratégie, des objectifs et des orientations – ce qui requiert l'animation d'un débat à rythme régulier sur la conformité de la stratégie à l'évolution du contexte de la filière et de l'action développée à la stratégie.

Ligne directrice, objectif

**Observation et veille de la filière bois de Rhône-Alpes
et mise en œuvre de la stratégie régionale de filière.**

Orientations

L'Axe 6 est décliné en deux orientations :

- 6.1. Développement de la fonction d'observation et de veille
- 6.2. Suivi de la stratégie de filière.

Orientation 6.1. Développement de la fonction d'observation et de veille

- *action 6.1.1. Observatoire régional*

Mise en ordre de marche des outils d'observation, de veille et d'anticipation nécessaires au positionnement de la filière, de son réseau et de ses opérateurs, par rapport aux évolutions observées ou pressenties :

- finalisation de l'Observatoire de la filière bois de Rhône-Alpes, dont le chantier a démarré sur le Plan 2005-2007 et qui doit mettre à disposition des opérateurs et partenaires de la filière des données à caractère stratégique sur l'environnement (technique, économique, juridique...) des activités du bois et de la forêt.
- développement, en satellite de l'Observatoire, d'un dispositif dédié à la veille sur les innovations technologiques, contribuant à rattraper le retard qui caractérise la filière par rapport à certains de nos voisins européens.

Orientation 6.2. Suivi de la stratégie de filière

● action 6.2.1. Comité stratégique

Animation des réunions du Comité stratégique, qui se tiennent une à deux fois par an ; instance permanente de l'association, le Comité stratégique a pour rôle de :

- faire des points d'étape sur les conditions d'avancement de l'action,
- vérifier l'adéquation de l'action conduite avec la ligne stratégique,
- formuler des propositions sur l'évolution souhaitable de l'action.

Partenaires de l'action

Autour de la DADR de la Région Rhône-Alpes, qui est l'interlocuteur institutionnel direct de l'association pour l'ensemble de son plan d'action et outre les professionnels associés à titre individuel, la mise en œuvre des orientations et des actions de l'Axe 6 telles que définies ci-dessus impliquera les partenaires suivants :

▪ *partenaires institutionnels*

Région Rhône-Alpes – DERTT (Direction économie, tourisme, recherche et technologies)
 DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)
 SERFOB (Service régional de la forêt et du bois)

▪ *partenaires professionnels*

Interprofessions départementales de Rhône-Alpes (Réseau FIBRA)
 Fédérations professionnelles de la filière
 ONF (Office national des forêts) - Direction territoriale Rhône-Alpes
 Union régionale des associations de communes forestières Rhône-Alpes

▪ *partenaires techniques*

Inventaire Forestier National
 INSEE Rhône-Alpes (Institut national de la statistique et des études économiques)
 FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement)
 OSEO-ANVAR Rhône-Alpes

▪ *partenaires territoriaux*

Les territoires de projet de Rhône-Alpes, à travers les relais que constituent les interprofessions départementales et les réseaux régionaux.